

**La Commission des normes comptables (CNC)  
lance un appel à candidatures pour le poste de  
« CONSEILLER / CONSEILLÈRE »  
(Contrat à durée déterminée de 24 mois)**

**- Description de la CNC :**

La Commission des normes comptables (CNC) est un groupement d'intérêt économique (GIE) créé à la suite de la loi du 30 juillet 2013<sup>1</sup> auquel le Gouvernement a donné pour mission de :

- donner tout avis au Gouvernement en matière de comptabilité applicable aux entreprises ;
- contribuer au développement d'une doctrine comptable luxembourgeoise ;
- participer aux débats touchant à la matière comptable au sein des instances européennes et internationales ;
- assumer toute autre mission confiée par la loi.

Les membres de la CNC, de son Conseil de gérance et de ses groupes de travail comprennent une représentation des parties prenantes, publiques et privées, intéressées au premier plan à l'information comptable des entreprises. Aux côtés de l'Etat – représenté par le Ministère de la Justice – sont membres fondateurs de la CNC, la Banque centrale du Luxembourg (BCL), la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), le Commissariat aux assurances (CAA), la Chambre de commerce (CC), l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE) et l'Ordre des experts-comptables (OEC). Sont également représentés – au sein du Conseil de gérance – l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED), l'Administration des contributions directes (ACD) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) ainsi qu'une personnalité qualifiée indépendante.

L'essentiel des activités techniques de la CNC ont lieu au sein de « groupes de travail »<sup>2</sup> où les thématiques sont présentées, les documents de travail sont débattus et des positions de consensus sont élaborées dans une perspective partenariale (« *multi-stakeholders* »). L'activité des groupes de travail est animée et soutenue par les « services internes » de la CNC auxquels sera rattaché(e) le (ou la) Conseiller (Conseillère). Les services internes de la CNC mettent en œuvre le programme de travail arrêté par le Conseil de gérance de la CNC et élaborent au niveau national les projets doctrinaux et les avant-projets de lois et de règlements en matière comptable. Ils participent également aux travaux normatifs ou consultatifs au niveau européen et international.

<sup>1</sup> Loi du 30 juillet 2013 portant réforme de la Commission des normes comptables et modification de diverses dispositions relatives à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés.

<sup>2</sup> A ce jour, la CNC dispose de 4 groupes de travail, à savoir :

- le groupe de travail n°1 (GT1) « Projets de loi et doctrine comptables » ;
- le groupe de travail n°2 (GT2) « Plan comptable normalisé (PCN) et exploitation de l'information comptable » ;
- le groupe de travail n°3 (GT3) « Dérogations en application de l'article 27 LRCS » ;
- le groupe de travail n°4 (GT4) « Affaires européennes et internationales ».

En outre, le Conseil de gérance peut créer des groupes de travail *ad hoc* auxquels il délègue une mission spécifique et temporaire.

- **Description du poste de « Conseiller / Conseillère » :**

Le (ou la) Conseiller (Conseillère) sera en charge de plusieurs projets pour lesquels il ou elle coordonnera les actions des divers intervenants impliqués.

Dans ce cadre, il ou elle sera amené(e) à :

- effectuer toutes les recherches nécessaires à la préparation du projet ;
- rédiger des documents de travail (compte rendu, note de synthèse, etc.) ;
- analyser, concevoir et proposer des solutions techniques en présentant leurs avantages et inconvénients ;
- rédiger des projets de textes doctrinaux (projets d'avis, recommandations, Q&A, etc.), des avant-projets de loi ou de règlements et des prises de position (lettres de commentaires, réponse à consultation publique, etc.) ;
- animer un ou plusieurs groupes de travail de la CNC ;
- présenter les conclusions des travaux devant le Conseil de gérance de la CNC ;
- participer aux forums et comités consultatifs au niveau européen et international ;
- contribuer à l'organisation interne et aux actions de sensibilisation et de partenariat menées par la CNC.

Le poste de travail est basé à Luxembourg-Kirchberg. Il s'agit en principe d'un poste à temps plein. Les modalités et l'organisation du temps de travail peuvent cependant faire l'objet d'aménagements. Une rémunération attrayante est proposée en fonction du niveau d'expérience et des qualités du ou de la candidat(e) de même qu'un cadre de travail agréable.

- **Profil du (ou de la) candidat(e) recherché(e) :**

Le ou la candidat(e) recherché(e) :

- dispose d'une connaissance approfondie du droit comptable luxembourgeois et des principes comptables généralement admis au Luxembourg ainsi que, le cas échéant, des normes internationales d'information financière (IFRS) ;
- fait preuve d'excellentes capacités rédactionnelles, d'analyse, de synthèse et de communication écrite et orale ;
- maîtrise le français et l'anglais à l'écrit comme à l'oral. La connaissance du luxembourgeois ou de l'allemand constitue un atout ;
- capable de faire émerger un consensus sur des thématiques techniques dans une approche partenariale ;
- est apte à travailler de façon autonome tout en appréciant également le travail en équipe ;
- justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en cabinet, en entreprise, dans une institution publique ou dans l'enseignement et la recherche et ce dans des fonctions en lien avec la normalisation comptable ;
- dispose d'une formation supérieure en droit, en comptabilité, en économie ou en gestion.

- **Procédure de candidature :**

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) pour le **15 septembre 2020** au plus tard par courrier électronique à l'adresse suivante : [cnc@mj.etat.lu](mailto:cnc@mj.etat.lu).

***N.B. :*** Les candidatures seront traitées en toute confidentialité. Les données à caractère personnel seront détruites à l'issue de la procédure de recrutement.

\*